

LE DROIT D'AUTEUR

LE DUMPING D'ÉDITIONS AMÉRICAINES DE LIVRES
CANADIENS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DE
L'ÉDITION

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui n'est pas sans savoir qu'une infraction très grave a été commise contre la loi canadienne sur le droit d'auteur, il y a quelques semaines, avec le dumping sur notre marché de plus de 2,500 éditions américaines de livres canadiens. Il doit aussi sûrement savoir que cette action a causé une vive inquiétude chez les auteurs canadiens, et si l'on n'y met pas bon ordre, le monde de l'édition au Canada pourrait être mis en péril. Les auteurs et moi voudrions savoir ce que le gouvernement du ministre compte faire devant cette situation?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, cette affaire ne m'a pas été signalée. Elle ne relève même pas de moi, mais plutôt, je suppose, du ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-être mon collègue voudrait-il poser sa question à quelqu'un d'autre?

LA DEMANDE DU WRITERS' UNION OF CANADA

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, je me permets d'être d'un autre avis. L'affaire a été portée à l'attention du ministre. Il est peut-être en retard dans la lecture de son courrier, mais le 9 janvier 1984, le Writers' Union of Canada a écrit au ministre pour lui demander d'intenter une action en justice en vertu de l'annexe C de la loi de 1978. C'est un engagement que le gouvernement a pris à ce moment-là envers les éditeurs canadiens. Si le ministre ne s'est pas occupé de cette affaire ou s'il ne veut pas le faire, il pourrait laisser intervenir quelqu'un d'autre du cabinet.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le député me le permet, la responsabilité d'administrer le Tarif des douanes revient au ministère du Revenu national, et les dispositions qui empêchent l'entrée au Canada d'éditions contrefaites de livres portant un droit d'auteur au Canada ou un droit d'auteur en Angleterre reconnu au Canada relèvent du Tarif des douanes.

Quand il s'agit d'une édition contrefaite d'un livre qui entre au Canada et qui est mise en circulation lorsqu'elle n'a pas été arrêtée aux douanes, nous procédons immédiatement pour aviser le distributeur qui en a la propriété de retirer ces éditions de livres. Dans le cas particulier auquel le député se réfère, si je me rappelle bien de la question, il s'agit d'une édition d'un livre de Pierre Berton. Nous avons avisé dans ce cas particulier une société que nous connaissions et qui avait des livres en sa possession. Nous lui avons demandé de les retirer de la circulation et, après vérification où certains exemplaires n'avaient pas été retirés, nous avons déferé toute la matière à la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES LANGUES OFFICIELLES—ON DEMANDE SI LE PROCUREUR
DE LA COURONNE À TORONTO A REPRÉSENTÉ FIDÈLEMENT LA
POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. le Président: L'honorable député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

Questions orales

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice. Le procureur du gouvernement fédéral a affirmé, hier, en Cour d'appel de l'Ontario que la Constitution canadienne n'allait pas jusqu'à accorder le droit à la gestion et au contrôle des établissements d'enseignements de la minorité de langue officielle.

Toujours selon M. Brad Smith, procureur du gouvernement fédéral, les minorités linguistiques, lorsqu'elles seront lésées dans leurs droits constitutionnels, devront avoir recours aux tribunaux *ad nauseam*, et ce, chaque fois. Étant donné que le Parlement canadien, en adoptant la Charte canadienne des droits et libertés, donnait, à l'article 23, à chaque Canadien, comme individu, le droit de faire instruire ses enfants dans la langue de la minorité, et ce dans des établissements d'enseignement de cette même minorité, et de plus, étant donné que lorsqu'on donne...

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la question est actuellement *sub judice*, et ce que l'honorable député a l'air de demander est une interprétation juridique.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ma question ne porte pas sur une affaire *sub judice*. Ce que je veux savoir du ministre, c'est si le procureur de la Couronne, hier à Toronto, représentait fidèlement la politique du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'interprétation de l'article 23. C'est ce que je veux savoir. Cela n'a rien à voir avec la loi.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je ne peux pas faire d'observation sur la cause devant le tribunal. Cependant, je peux dire qu'il y a peut-être une ambiguïté ou plutôt, selon notre interprétation, une flexibilité dans le texte de la Constitution. Je peux être d'accord sur la suggestion de l'honorable député à l'effet que, étant donné que lorsqu'il y a un droit, on doit donner également le moyen d'exercer ce droit. Cependant, la question est vraiment celle de savoir quel est le moyen équitable pour exercer ce droit, et c'est cette question qui est devant la Cour pour qu'une décision soit prise.

* * *

● (1140)

[Traduction]

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

LES NAVIRES DE LA GARDE CÔTIÈRE—L'ACHAT DE MOTEURS EN
SUÈDE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Dans le cadre des programmes spéciaux de relance dont le ministre a tant parlé, le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services, achète présentement deux navires pour équiper notre garde côtière. Or, pour autant que je sache, ces programmes spéciaux de relance devaient servir à créer des emplois pour les Canadiens. Comment le gouvernement a-t-il pu octroyer à une société suédoise un contrat d'une valeur de quelque 4 millions pour l'achat des huit moteurs qui serviront à propulser ces deux navires, alors que la société Bombardier fabrique elle-même des moteurs identiques? Si le gouvernement avait commandé ces moteurs à une société canadienne, il aurait créé 270 emplois. Est-ce à